

**AVIS UNANIME du CSE de BPCE-IT
sur les ORIENTATIONS STRATEGIQUES 2022/2024**

Le 17/02/2022

En préambule, le CSE souhaite rappeler que son avis sur les orientations stratégiques de l'entreprise doit être transmis au Conseil d'Administration avec obligation de réponse à ses interrogations, tel que prévu par le cadre légal.

Le CSE est donc consulté ce jour sur les orientations stratégiques de BPCE-IT, présentées en décembre, et qui font suite à la parution l'été dernier du nouveau PSG du groupe BPCE. Ce nouveau PSG, une fois encore, met en lumière la place prépondérante des technologies dans les activités bancaires de demain. Compte tenu de notre activité et de la demande croissante en services informatiques, nous nous situons naturellement au cœur de la transformation en cours.

La consultation triennale sur les orientations stratégiques est ainsi l'occasion pour le CSE de se prononcer sur la trajectoire de l'entreprise en mettant en regard ses objectifs à horizon 2024 et les moyens engagés pour les atteindre. Nous comprenons que le niveau d'activité sera élevé pour les années à venir, compte tenu à la fois des transformations technologiques en cours et des projets engendrés par la fusion opérationnelle entre les outils et les équipes issus du BPCE-IT « historique » et des équipes issues de Natixis IPS.

Face à ce fort niveau de charge, se pose donc la question des moyens mis en face.

C'est précisément à ce niveau que le bât blesse. En effet, si les grands objectifs de l'entreprise sont exposés, le CSE ne dispose que de très peu d'informations sur la manière dont la direction BPCE-IT entend opérer ses activités à l'avenir.

Ce que nous savons à ce jour, c'est que l'entreprise n'entend remplacer qu'un départ à la retraite sur trois et baisser le recours à la prestation externe. Autrement dit, alors même que le niveau d'activité est élevé, les moyens vont aller en s'amenuisant : la direction de BPCE-IT s'appuie donc exclusivement sur l'anticipation hasardeuse de gains de productivité pour assurer une activité toujours plus importante. Ne nous étonnons pas dans ce contexte d'une telle dégradation des conditions de travail et du climat social comme en témoignent les résultats de l'enquête Diapason faite en 2021 !

En parallèle, se profile une extension du périmètre d'intervention de Natixis Porto, confirmée par la nomination de Franck BERNAY au conseil d'administration de Natixis Porto et le départ de Jean Marc LE TOUX à Porto. Cela n'adresse pas un signal positif sur les embauches futures et sur l'emploi à BPCE-IT !

A ce propos, les salariés de BPCE-IT et leurs représentants réaffirment leur vive opposition à la délocalisation d'emplois français (internes et externes) à l'étranger comme évoqué dans leur déclaration unanime faite en CSE le 20 janvier.

Pour pouvoir mieux suivre le déroulement des orientations stratégiques, le CSE demande à ce que des indicateurs pertinents soient partagés avec lui sur la base du tableau de bord figurant page 30 du rapport d'expertise. Prévoyons dès à présent de nous accorder sur une liste d'indicateurs et des modalités de suivi.

Le CSE demande, aussi, à ce que la direction se dote d'objectifs de recrutements ambitieux d'ici à 2024 au sein de BPCE-IT et s'engage à les réaliser, compte tenu des départs massifs en retraite à horizon 2024.

**AVIS UNANIME du CSE de BPCE-IT
sur les ORIENTATIONS STRATEGIQUES 2022/2024**

Le 17/02/2022

Au-delà de cette demande de visibilité sur l'exécution des orientations stratégiques et le volume de recrutements à venir à horizon 2024, les élus du CSE attendent la position écrite du Conseil d'Administration sur les éléments suivants :

- Il est prévu une hausse de la charge de travail à court terme, avant une stabilité, voire une baisse à moyen terme :
 - Comment évaluez-vous le court terme ? 12 mois ?
 - Le cas échéant, quels moyens supplémentaires BPCE-IT entend-t-elle mettre sur la table pour faire face à cette vague d'activité à 12 mois ?
- Les enjeux de qualité et de résilience des services :
 - Quelles sont les priorités en matière d'automatisation ?
 - A combien la direction estime-t-elle le nombre de salariés qui seront engagés dans ces process d'automatisation ?
- Les enjeux liés à la gestion des clients et des fournisseurs :
 - Sur les enjeux clients : Comment se structureront demain les échanges avec BPCE SI ? Quelles conséquences/évolutions pour BPCE-IT par rapport à la situation actuelle ?
- Les enjeux liés à la fusion effective des outils BPCE-IT/Natixis IPS :
 - A quel horizon l'ensemble des fusions devront-elle être effectives ? Quel est, pour le Conseil d'Administration, le délai raisonnable de réalisation de cette fusion ?
- Les enjeux financiers et de pilotage :
 - Comment l'entreprise entend-elle faire évoluer ses relations et ses outils de pilotage de ses prestataires ?
- Les enjeux de gestion des ressources humaines :
 - Quelles sont les priorités de recrutements pour la période 2022-2024 ; les métiers sur lesquels l'entreprise s'estime « trop juste » d'un point de vue qualitatif et quantitatif ?
 - Quels sont les métiers dont les contenus seront les plus concernées par les fortes évolutions technologiques sur la période à venir ?
 - Comment l'entreprise entend-elle organiser la montée en compétence des salariés, notamment ceux dont les emplois sont les plus éloignés de la « cible » 2024 ?
 - Quels sont les métiers principalement concernés par la pratique de l'anglais ?
 - Quels programmes de formation pour soutenir l'évolution de la posture du management vers plus de « responsabilisation des salariés » ?
- Les enjeux de responsabilité sociétale de BPCE-IT :
 - La délocalisation d'activités vers Porto au détriment de l'emploi en France, est-elle compatible avec la RSE de BPCE-IT et d'un groupe mutualiste ?